

**MÉMOIRES, DEMANDES ET COMMENTAIRES ÉMIS DANS LE CADRE DE LA REFORME RÉGLEMENTAIRE
TRANSPORT ET RÉSEAU ROUTIER**

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
Mathieu Garon Citoyen 25 ans et moins	Souhaite que la Ville fasse la promotion d'un train de banlieue.	<p>RETENUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'urbanisme prévoit à sa 9^e orientation « un réseau de transport fonctionnel et efficace » à son objectif 9.2 « améliorer la fonctionnalité du réseau routier et favoriser l'intermodalité des transports » par la réalisation d'une étude relative à l'analyse du potentiel relatif à l'intermodalité des transports et à la sauvegarde du patrimoine ferroviaire; - a été ajouté comme moyen à l'élaboration d'un plan directeur du réseau routier et du transport qui pourrait inclure une facette touchant l'opportunité d'implanter une gare ainsi que sa localisation optimale.
Rosaire Martin, citoyen	<p>Souhaite que la Ville :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- préserve la vitrine sur l'autoroute 20 jusqu'à La Présentation; 2- favorise une voie de contournement (Wal-Mart, Canadien Tire); 3- améliore les entrées de ville. 	<p>RETENUE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le secteur ciblé est actuellement situé en zone agricole à potentiel de développement à long terme. Lorsqu'un développement sera possible, des dispositions devront être mises en place afin d'assurer la mise en valeur du site (aménagement, architecture, affichage, réseau routier, etc.); - le plan d'urbanisme prévoit à sa 9^e orientation « un réseau de transport fonctionnel et efficace » à son objectif 9.1 « établir une signature distinctive pour l'ensemble des axes routiers majeurs et des portes d'entrée incluant chacune des entrées et sorties autoroutières ». Cet objectif est soutenu par 3 actions concrètes, soit (1) élaborer une vision d'aménagement des corridors, des axes et des portes d'entrée, (2) procéder à des aménagements distinctifs et (3) adopter des dispositions réglementaires spécifiques; - les actions suivantes ont été ajoutées au plan d'urbanisme : (4) prioriser et assurer un suivi rigoureux de l'application réglementaire dans ces secteurs stratégiques de la Ville et (5) procéder à la caractérisation de nos principaux axes routiers et portes d'entrée permettant de mieux cerner les problèmes et les enjeux.

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
Roger Saint-Germain, citoyen	Souhaite la réalisation d'un viaduc sur la voie ferrée – Casavant Ouest et Castelneau.	NON RETENUE
Comité Famille-Transport de la MRC des Maskoutains Mémoire : 22	Souhaite que les outils de planification et de développement du territoire mis en place incitent à la mobilité durable et dans le contexte, 4 recommandations sont faites : 1- planifier le développement du territoire en considérant le transport collectif comme moyen de mobilité; 2- favoriser l'implantation d'une gare intermodale; 3- favoriser l'accessibilité aux services de transport collectif; 4- encourager la population à utiliser le transport actif dans ses déplacements.	RETENUE : - Le plan d'urbanisme prévoit à sa 9 ^e orientation, « un réseau de transport fonctionnel et efficace » à son objectif 9.2, « améliorer la fonctionnalité du réseau routier et favoriser l'intermodalité des transports » par la réalisation d'une étude relative à l'analyse du potentiel relatif à l'intermodalité des transports et à la sauvegarde du patrimoine ferroviaire; - l'objectif 9.5, « assurer une desserte adéquate en transport collectif » et les actions qui en découlent répondent également aux préoccupations émises.
La Chambre de commerce et de l'industrie Mémoire : 17	Souhaite d'améliorer le transport en commun via le train – une stratégie et un échéancier devraient être mis en place.	RETENUE : - Le plan d'urbanisme prévoit à sa 9 ^e orientation « un réseau de transport fonctionnel et efficace » à son objectif 9.2 « améliorer la fonctionnalité du réseau routier et favoriser l'intermodalité des transports » par la réalisation d'une étude relative à l'analyse du potentiel relatif à l'intermodalité des transports et à la sauvegarde du patrimoine ferroviaire; - a été ajouté comme moyen l'élaboration d'un plan directeur du réseau routier et du transport qui pourrait inclure une facette touchant l'opportunité d'implanter une gare ainsi que sa localisation optimale.

Demandeur et propriété visée	Objet de la demande	Orientation du Conseil
Cégep de Saint-Hyacinthe Mémoire : 14	Souhaite que la Ville prenne des actions pour : <ol style="list-style-type: none"> 1- améliorer le transport cyclable; 2- planifier et réaliser un 2^e accès au Cégep donnant sur Casavant, et ce, en lien avec la planification du terminus intermodal, du train, d'un stationnement incitatif, etc.; 3- préserver le zonage de la CIAQ pour les besoins culturels et sportifs projetés de leur clientèle. 	RETENUE : <ul style="list-style-type: none"> - Le plan d'urbanisme prévoit à sa 7^e orientation (des réseaux récréatifs structurés), inter relié et accessible à son objectif 7.2 « assurer le déploiement du réseau récréatif », de mettre à jour et mettre en œuvre le plan directeur du réseau cyclable et de prolonger et interconnecter le réseau local; - le plan d'urbanisme prévoit à sa 9^e orientation « un réseau de transport fonctionnel et efficace » à son objectif 9.3 « assurer l'aménagement fonctionnel des liens de transit » l'identification des chemins alternatifs pour les secteurs enclavés dont le Cégep; - pour le dernier point, la réglementation d'urbanisme numéro 350 permet cet usage.